

Notification au propriétaire d'un contrat d'échange en jouissance de parcelles

A.....
Le.....

M.....,

Suivant acte en date du, vous m'avez consenti un bail (à ferme ou à métayage) sur le domaine agricole de, situé sur la commune de, lieu-dit....., cadastré sous les numéros....., comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation ethectares de terres et près, le tout d'une contenance de

Ce bail a été conclu pour une durée de, ayant commencé à courir le, moyennant un fermage annuel de€.

En application de l'article L. 411-39 du code rural, j'ai l'honneur de vous aviser par la présente lettre recommandée avec accusé réception que j'entends consentir un contrat d'échange de jouissance (**ou** : un contrat de sous location) sur les parcelles incluses dans le bail susvisé et ci-après plus amplement désignées. Je tiens à préciser que le contrat d'échange en jouissance (**ou** : de sous-location) envisagé répond aux exigences de l'article L. 411-39 du code rural ¹ et de l'arrêté préfectoral du département de Seine et Marne ².

La convention sera consentie à (nom et adresse des échangistes ou des sous-locataires) pour une durée de

Elle portera sur les parcelles ci-après désignées :

Parcelle A : section..... , numéro....., lieu-dit....., contenance, nature.....

Parcelle B : section..... , numéro....., lieu-dit....., contenance, nature.....

Le contrat sera signé le, à³

Je vous serai obligé de bien vouloir me faire connaître si vous entendez vous opposer à la conclusion de cette convention devant le tribunal paritaire des baux ruraux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de sentiments les meilleurs.

Signature

¹ L'échange en jouissance ou la sous-location de parcelles doit avoir pour conséquence d'assurer une meilleure exploitation.

² La part de surface de fonds loué susceptible d'être échangée est déterminée, pour chaque région agricole, par arrêté du Préfet.

³ préciser la date de la signature en prenant soin de laisser un délai d'au moins deux mois, délai permettant au bailleur d'exercer son droit d'opposition